

CONVENTION IRSA : OPTIMISER LA PRATIQUE DE LA PROCÉDURE D'ESCALADE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA333	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	611,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 15/05/2024 au 15/05/2024
- Du 06/11/2024 au 06/11/2024

OBJECTIFS

- Maîtriser le formalisme de la procédure d'escalade pour optimiser les recours

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Par des rappels et exercices pratiques, les participants identifient leurs axes de progrès pour optimiser la procédure d'escalade et limiter les contestations.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Formalisme de la gestion des recours dans le cadre de la convention IRSA (rappel)
- B. Conditions de fonds et formalisme des contestations
 - 1. Différentes sources de contestation
 - 2. Conditions de forme des recours
 - 3. Reversements
 - 4. Contestations dans le cadre d'un carambolage
- C. Zoom sur la notion d'arrêt / immobilisation
 - 1. Arrêt au feu rouge, montée descente de passager
 - 2. Différence entre stationnement et arrêt double file

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobile matériel et/ou corporel exerçant les recours dans le cadre de la convention IRSA
Gestionnaire sinistre automobile spécialisé dans les recours conventionnels
Responsable à l'échelon Rédacteur, Chef de service ou Direction des échanges dans le cadre du Titre 7 de la convention IRSA

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies :

**Parcours métier : Gérer les sinistres matériels automobile
ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
Stages AA019-AA111**

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

611,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 07/11/2024 à 10:54